

Avis de vacance



Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Quotité : Temps plein

Publication: Interne/externe

*durée de publication: 1 mois minimum
(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).*

*n° de DV au CDG:
date DV:*

Date de création
Délib 19/03/2019
Poste 330

Date de mise à jour
17/06/2020

Note de service
n°2020/34
EL/MN/VD/

Filière : Technique
Catégorie : C

Délai de dépôt des candidatures
Mercredi 22 juillet 2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES TECHNIQUES
AFFECTATION : Service Eclairage public

Agent(e) technique – Eclairage public

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Ville dynamique, innovante et solidaire, attaché à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers. Elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Sous la responsabilité du chef d'équipe, l'agent technique du service Éclairage public assure la pose, la maintenance et les travaux d'amélioration des installations d'éclairage public et d'illuminations de Noël.

- Pose, maintenance et dépannage des installations en éclairage public, « illuminations »
- Maintenance et dépannage des installations dans le cadre d'une astreinte polyvalente « voirie »

Activités principales

Pose, maintenance et dépannage des installations en éclairage public, « illuminations »

- Localiser l'origine d'une panne, identifier les solutions de réparation, réparer, mettre en place une installation temporaire, selon les procédures en vigueur et en toute sécurité
- Déposer, installer et raccorder des équipements et des matériels selon les procédures en vigueur (gaines et câblages, armoires, boîtiers de commande, poteaux... travail en hauteur...)
- Vérifier et entretenir les éléments constitutifs des installations, les équipements et les matériels
- Procéder aux essais et tests de fonctionnement, ajuster si nécessaire

Maintenance et dépannage des installations dans le cadre d'une astreinte polyvalente « voirie » sur le domaine public et privé de la commune

- Mettre l'installation et les intervenants en sécurité
- Mettre en place une installation temporaire

Participation à l'accueil et à la formation des stagiaires

Conduite et pilotage de la nacelle pour le compte d'autres services

Connaissances	Savoir faire
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement territorial FPT cat C • Environnement territorial de la collectivité • Électrotechnique • Électricité basse tension • Électronique : notions de base • Automatisation : notions de base • Programmation : notions de base • Schémas d'installations électriques • Normes de sécurité électrique • Normes liées au champ professionnel de l'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les règles de sécurité lors d'interventions hors et sous tension • Lire des plans et schémas électriques • Utiliser des appareils de mesure électrique • Appliquer les procédures de vérification, d'installation, de raccordement, de test des équipements et des matériels électriques (gainés, câbles, armoires, boîtiers de commande, poteaux, outils de diagnostic...) • Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers • Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (dont gestes et postures, travail en hauteur... ;EPI...) • Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits • Appliquer et faire appliquer les règles d'utilisation de la nacelle
Qualités	
<ul style="list-style-type: none"> • Rigueur • Sens du travail en équipe • Adaptation aux nouvelles technologies • Adaptabilité aux imprévus et/ou aux priorités • Autonomie et prise de décision (notamment durant les astreintes) 	

5. Conditions

Habitations	Conditions d'exercice particulières
<ul style="list-style-type: none"> • Habilitation électrique BR BC B2V HO • Habilitation électrique BR BC B2V BE • Habilitation électrique Travail sous Tension B2T (interventions sur le réseau du distributeur) • Habilitation électrique ITST : Intervention Travaux Sous tension • Travail en hauteur • Grue auxiliaire de chargement • Plate forme Élévatrice Mobile de Personne (Nacelle) • Signalisation des chantiers fixes ou mobile sur la voie publique • Gestes et postures • SST (2 agents au moins) 	<p><u>Horaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 7h30 / 12h et 14h / 17h selon 2 cycles de travail de 4,5 jours (mercredi après-midi ou vendredi après-midi non travaillés) • Sans modification saisonnière hiver / été • Horaires modulables selon pics d'activités : notamment travail de nuit pendant les installations d'illuminations, ou autres besoins <p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Densité des interventions parfois liée aux intempéries • Port d'EPI • Travail en hauteur (de 5 à 28m) : ne pas être sujet au vertige • Travail sur la voirie • Travail en contact des usagers • Astreinte Éclairage public/Polyvalente (mise en sécurité...) : 7/7 jours du lundi au lundi : 24h/24h <p>1 agent - par rotation soit environ 1/4 semaines - pour effectuer des travaux de mise en sécurité, dépannage des installations et résolution d'incidents divers de voirie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Polyvalence selon les nécessités du service • Participation aux manifestations parfois en dehors des horaires habituels de travail

Conditions de rémunération

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- RIFSEEP

Conditions d'accès

- CAP et BEP Électrotechnique - BAC Pro ELEEC
- Permis B
- Permis C, EC souhaitable

Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité d'accès direct en catégorie C sur la filière technique.

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€/mois)

- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences :

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)

Le Directeur Général des Services